

FORMATION MAC SSCT POUR LES MEMBRES CSSCT DU CSE (+ DE 300 SALARIÉS)

5 jours - 35 heures

Contact : Eric DISSANE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Cette formation obligatoire permet d'appréhender les grands principes de prévention des risques professionnels, de se sensibiliser aux risques professionnels et d'identifier les signes d'altération des conditions de travail.

Note objectif est que les membres du CSE puissent développer ses aptitudes à déceler les risques, connaître le cadre législatif et réglementaire, les principes de prévention ainsi que les acteurs de l'entreprise. S'initier aux méthodes d'analyse et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. Et enfin connaître les missions d'un membre du CSE

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Documentation CSE du Ministère du Travail du Plein Emploi et de L'insertion :

- En version numérique sur clé USB remise aux stagiaires.

Documents supports pour la réalisation des travaux :

- En version numérique et papier, mis à disposition des stagiaires sur clé USB.

Ces documents pourront être adaptés à l'entreprise si besoin.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Apport de connaissances.

Mises en situation pédagogiques.

Étude de cas pratiques, lors d'exercices simulant des situations réelles (entreprise).

Pédagogie active, la formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences, que le stagiaire sera amené à développer de façon itérative entre son poste de travail et la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateurs(trices) C.H.S.C.T. CSSCT du CSE certifié auprès de la DREETS



INTER-ENTREPRISE & INTA-ENTREPRISE FRANCE METROPOLITAINE



DE 4 A 12 STAGIAIRES MAXIMUM (PAS DE MINIMUM INTRA-ENTREPRISE) INDIVIDUALISATION : OUI



PUBLIC : MEMBRES TITULAIRES DE LA CSSCT DU CSE (COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE) ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIÉS.

PRE-REQUIS : AVOIR EXERCÉ UN MANDAT SSCT DU CSE PENDANT 4 ANS, CONSÉCUTIFS OU NON



DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE COMPÉTENCE À L'ISSUE DE LA FORMATION, SOUS RÉSERVE DU SUIVI DE LA TOTALITÉ DE LA FORMATION



ACTUALISATION DES COMPÉTENCES : TOUS LES 4 ANS (35 HEURES)

PROGRAMME DE LA FORMATION :

La réglementation et les responsabilités
Les accidents du travail et les maladies professionnelles
Les indicateurs IF, TF, IG, TG
Coût direct et indirect des accidents de travail
Les interlocuteurs de la sécurité
Le cadre juridique, la composition, les missions et le fonctionnement
Les relations du CSSCT
Situation du danger grave et imminent
Méthode d'analyse des accidents par l'arbre des causes
Le recueil, la construction, l'analyse
Les différents risques

Les principes généraux de la prévention
Actualisation ou la mise en place de document unique
Étude de cas
Évaluation des risques, visite et audit sécurité
Réalisation du document de synthèse
Préparation et animation des réunions
Méthodes d'implication des acteurs de la sécurité dans la prévention
Méthodes et outils de communication pour l'amélioration de la sécurité
Bilan de la formation